

2017-09-21

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financements durables et verts: exploration de nouveaux marchés

(Article pour la Revue économique du mois de septembre)

L'intérêt croissant pour des investissements s'inscrivant dans un cadre durable et responsable va de pair avec un certain nombre d'évolutions récentes survenues à l'échelle mondiale. Parmi les changements substantiels qui s'annoncent figure au premier plan la prise en considération des modifications climatiques engendrées par l'activité économique. Ainsi, le besoin de limiter le réchauffement ainsi que les engagements des pays en la matière ont induit une réflexion sur l'importance de la transformation des processus productifs et de leur financement. Sur les plans de la production énergétique, des transports et de l'efficacité énergétique, notamment, des investissements massifs dans des projets verts s'imposeront dans un futur proche afin de rencontrer les objectifs climatiques. Toutefois, ces projets présentent quelques caractéristiques (horizon de long terme, recours à des technologies nouvelles, complexité, risques afférents, rendement incertains) qui nécessitent une mutation du cadre actuel des marchés des capitaux.

Plusieurs facteurs entravent encore l'offre de financements durables et verts. D'une part, le marché du carbone, tel qu'il existe à l'heure actuelle, s'avère peu pénalisant pour les industries polluantes et peine dès lors à tenir pleinement compte non seulement des effets dommageables sur le climat, mais aussi des retombées positives des investissements durables et verts. D'autre part, les rendements de ces investissements ne semblent pas encore suffisamment attractifs aux yeux des investisseurs potentiels. En outre, certaines politiques économiques ou règles qui prévalent sur les marchés financiers restent inadéquates pour favoriser une transition souple du financement de l'économie et éviter la constitution d'actifs ensablés (c'est-à-dire d'actifs dévalorisés en raison de changements substantiels et brutaux dans les contraintes environnementales, par exemple). Ces imperfections, couplées à la relative absence de transparence, au manque de définitions partagées et au besoin de contrôler les produits financiers étiquetés comme durables, ralentissent leur développement.

Le plus souvent dédiées à des projets clairement identifiés, les obligations vertes se révèlent a contrario un exemple prometteur de produit financier durable. Ce marché, dominé à l'origine par des institutions publiques internationales, est aujourd'hui investi par le secteur privé et les collectivités locales aux fins de financer de multiples projets (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures de transport, etc.). Les obligations vertes présentent plusieurs atouts, tant pour les émetteurs que pour les investisseurs, qui y trouvent un surcroît de transparence et de prévisibilité. Elles sont cependant aussi associées à des coûts supplémentaires (labellisation, reporting) et sont assorties de risques liés à leur crédibilité et à l'écoblanchiment (soit l'utilisation abusive ou mensongère de l'argument écologique ou du développement durable pour promouvoir un produit) ainsi que de risques de contrepartie.

En Belgique, comme en Europe, le contexte législatif est en train de changer afin d'encourager la finance verte, tandis que des initiatives privées voient le jour pour élaborer des labels durables ou pour harmoniser les définitions et accroître la transparence des produits financiers impliqués. Le volume investi dans des placements durables est toutefois encore assez réduit pour l'instant, tant du côté des fonds de placement que de celui des produits d'épargne.

Afin de satisfaire la demande grandissante, l'offre de financements durables et verts devra relever un certain nombre de défis dans le cadre desquels les autorités publiques auront un grand rôle à jouer. Différents mécanismes pourront être mis en œuvre pour canaliser les flux de financement vers des projets industriels plus respectueux à la fois de l'environnement et d'autres critères sociaux, éthiques ou liés à une meilleure gouvernance. Ces dispositifs relèvent de l'incitation (détermination d'objectifs contraignants, prise en compte des externalités), de la réglementation (mise en place d'organes de contrôles, prise en considération des risques de long terme), ou encore de la transparence du marché (labellisation, création d'indices d'actions et d'obligations).